

Maurice – Emissions de feuillets miniatures
illégaux

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné de **MAURICE** me prie d'informer les Pays-membres de l'UPU que, selon les informations dont dispose son pays, deux feuillets miniatures illégaux comportant des images de Michael Jackson (v. annexe 1) ont été mis en circulation.

Les caractéristiques qui différencient ces feuillets miniatures illégaux des timbres officiels émis par Maurice sont les suivantes:

- Forme et structure des bords des timbres.
- Absence de perforations.
- Utilisation d'un format inadéquat pour le libellé du nom du pays (Maurice).
- Utilisation d'un code erroné pour la désignation de la monnaie.

L'opérateur désigné mauricien n'a pas émis de tels feuillets miniatures et ne prévoit pas de le faire. Ces feuillets miniatures ont été émis illégalement et sont considérés comme des produits illicites.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

K.J.S. McKeown
Directeur du développement
des marchés

Annexe 1

Feuillets miniatures comportant des images de Michael Jackson émis illégalement

Feuillet miniature n°1



Feuillet miniature n°2

